

LETTRE D'INFORMATION du chef d'état-major de l'armée de Terre (destinée aux associations)

N°7 septembre 2010



A l'aune des nombreux retours positifs qui me parviennent au moment de souffler sa première bougie, j'ai la conviction profonde que mon ambition initiale pour cette lettre est en passe de se réaliser : elle instaure

un dialogue avec vous, les acteurs du monde associatif de la défense, en transmettant une image fidèle et actuelle de l'armée de Terre et par-dessus tout en maintenant la force des liens étroits qui nous unissent.

Invariant d'un corps en prise avec le réel, l'armée de Terre a appris de son passé la constante nécessité d'évoluer et de se transformer pour remplir son contrat opérationnel. C'est la raison pour laquelle, dans la période de restructuration en cours, je précise inlassablement que « pendant les travaux, la vente continue ». La crédibilité de l'armée de Terre passe par sa capacité à mener de front l'atteinte de ses objectifs opérationnels et de profondes transformations dans les domaines aussi variés que l'organisation, les ressources humaines, l'équipement, la préparation opérationnelle, la réflexion doctrinale.

Les sujets traités dans ce numéro illustrent bien ma volonté d'assurer à l'armée de Terre la cohérence et l'équilibre nécessaires à l'atteinte des missions qui lui sont fixées.

Cohérence et équilibre avec le véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), dont la

récente arrivée ne m'a nullement dissuadé, mais plutôt encouragé à le déployer et en doter sans tarder la FINUL au Liban et la Task Force La Fayette en Afghanistan. Cohérence et équilibre encore sur ce théâtre difficile avec le soin apporté par nos soldats à la mission de formation de l'Armée nationale afghane (ANA), dont la réussite sera une des clés du désengagement de nos forces.

Cohérence et équilibre lorsqu'au même moment, la phase d'expérimentation des bases de défense (BdD) arrive à son terme, laissant progressivement la place à ce qui constitue la nouvelle structure d'organisation des armées. Dans le domaine du soutien, passant d'une logique de « propriétaire » à une logique de « bénéficiaire d'une prestation », les régiments pourront désormais se consacrer à la préparation en vue de l'engagement opérationnel.

Cohérence et équilibre toujours avec l'engagement dans les missions intérieures, permanent dans le cadre du plan Vigipirate ou temporaire pour répondre à des situations d'extrême urgence, comme ce fut le cas lors de la tempête Xynthia en février ou des intempéries du Var en juin.

Réfléchir, s'adapter et agir, viser la cohérence et l'équilibre en restant pragmatique et optimiste, voici le voyage au cœur de l'armée de Terre que je vous propose dans cette nouvelle lettre d'information.

Général d'armée Elrick IRASTORZA



**Liens utiles:
Accédez directement aux sites internet de référence**



Armée de Terre

<http://www.defense.gouv.fr/terre>



Terre Information Magazine

<http://www.defense.gouv.fr/terre>



Recrutement de l'armée de Terre

<http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>



Vidéotheque de l'armée de Terre

<http://www.defense.gouv.fr/terre/medias/mediasdefense>



Etat-major des armées

<http://www.defense.gouv.fr/ma>

La projection du VBCI en Afghanistan et au Liban

Avec l'arrivée du VBCI, l'infanterie s'est dotée d'un véhicule blindé qui répond parfaitement aux besoins opérationnels actuels de protection et d'évolutivité.

La Task Force La Fayette bénéficie depuis le 25 juin 2010 de 10 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) de dernière génération, déployés au sein de deux sections d'infanterie.

Véritable défi industriel, ces 10 blindés modernes, rapides et d'une grande puissance de feu, sont déployés au sein des GTIA Kapisa et Surobi, où ils sont employés pour l'appui des éléments engagés et le transport de troupes. Ils proviennent du 35^e régiment d'infanterie (Belfort), première unité de combat équipée de ce nouveau blindé.

Avant son déploiement en Afghanistan, le VBCI a bénéficié d'adaptations aux exigences spécifiques de ce théâtre. Ainsi, grâce à une confortable réserve de masse, 1 tonne d'équipement a été ajoutée, notamment un renfort de la protection contre les mines et des kits de protection contre les roquettes anti-véhicules.

Depuis le 17 septembre 2010, le contingent français de la FINUL au Liban est à son tour doté de 14 VBCI en provenance du 35^e RI.



Véhicule tout-terrain à 8 roues motrices, il est le successeur de l'AMX 10 P. Engin blindé de dernière génération, le VBCI dispose d'armements télé-opérés et de systèmes de visée optronique, qui renforcent la protection de l'équipage tout en offrant une capacité de tir précis et rapide. Véhicule d'environ 30 tonnes à pleine charge, il atteint une vitesse de pointe de 100 km/h. Armé par un pilote et un tireur pour son canon de 25 mm, doté d'une capacité d'emport de onze fantassins équipés, pour 7,86 mètres de long et 28 tonnes, le VBCI est conçu pour assurer le transport, la protection et le soutien des groupes de combat d'infanterie et de leurs moyens de commandement.

Pour en savoir plus :

<http://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre/liban-arrivee-des-vbci-du-35e-ri>



La base de défense : vers une nouvelle organisation de l'armée de Terre

Traduction des objectifs fixés par le président de la République dans le cadre du Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale et de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la modernisation du ministère de la Défense se traduit par une réforme globale, dont **les principaux objectifs** sont de :

- maintenir l'effort de défense tout en recherchant une meilleure efficacité à moindre coût et en répartissant mieux les moyens ;
- recentrer les grands organismes sur leur cœur de métier ;
- dégager des marges de manœuvre budgétaires pour adapter les capacités militaires, notamment les équipements, garantir les normes d'activités et d'entraînement et poursuivre l'amélioration de la condition du personnel civil et militaire.

Ainsi, depuis bientôt deux ans, le ministère a entamé une profonde transformation visant à adapter les capacités opérationnelles des armées aux exigences des conflits, et à moderniser son administration, notamment en réduisant son coût global de soutien et de fonctionnement.

Qu'est-ce qu'une base de défense ?

Une BdD est une aire géographique « administrative » qui englobe l'ensemble des unités, formations et organismes du ministère s'y trouvant. Dotée des moyens appropriés (structure organique, outils et systèmes d'information et de communication), la BdD a pour objectif de mutualiser le soutien des organismes implantés dans son périmètre de responsabilité, non seulement dans le cadre de leur activité quotidienne, mais également en exercice et en projection. Ainsi, les bases de défense ont pour mission de garantir l'efficacité, la permanence et la performance du soutien.

En introduisant une notion de soutien fondée sur les principes de mutualisation et de fédération, elles conduisent à une nouvelle culture de service entre « souteneurs » et « soutenus ».

La création des BdD impose notamment la réorganisation des fonctions de soutien commun et d'administration générale (achats, finances, administration des ressources humaines, transports, restauration, sécurité, maintenance des infrastructures, habillement, etc.). Ces fonctions, auparavant exercées par les unités et les formations elles-mêmes, sont mutualisées au sein d'un orga-

nisme unique appelé le groupement de soutien de la base de défense, le GSBdD. Il dispose, lorsque c'est nécessaire, d'antennes localisées au sein des formations soutenues. Cette création permet également de renforcer la rationalisation des soutiens spécialisés : santé, action sociale, logement, soutien informatique.

En juillet 2008, le ministre avait annoncé la constitution "d'environ 90 bases de défense à l'horizon 2014". Leur nombre final a diminué, pour permettre à chaque BdD de gagner en efficacité, mais sans effet sur la cible de réduction des effectifs. Ainsi, le passage à 51 BdD est sans impact sur les restructurations prévues : il n'entraîne aucune fermeture de site supplémentaire et l'objectif global du ministère en matière de réduction d'effectifs reste inchangé.

A la tête de chaque BdD, le CEMA nomme un commandant de base de défense (Com BdD), responsable du soutien commun de tous les organismes du ministère situés dans la BdD. Ceux-ci continuent d'être commandés par leur propre chaîne organique ou opérationnelle mais s'appuient désormais sur le Com BdD pour tout ce qui relève de l'administration générale et le soutien commun (AGSC).

Initialement prévu pour s'achever en 2014, le déploiement de toutes les bases de défense a pu être accéléré grâce aux bons résultats de l'expérimentation conduite sur l'année 2009. Il sera effectif en 2011.

Le niveau intermédiaire du futur :

L'expérimentation des bases de défense a également mis en évidence la pertinence d'un niveau intermédiaire à compétence zonale dans le domaine du soutien.

Déjà effectif dans le domaine opérationnel au travers de la chaîne OTIAD et des EMIAZD, il trouvera son pendant pour le soutien avec la montée en puissance en 2011 des états-majors de soutien défense (EMSD), l'ensemble étant placé sous l'autorité unique d'un commandant interarmées (COMIA) également OGZD et relevant, pour le domaine des opérations comme pour celui du soutien général et spécialisé, du CEMA.

Au sein de ce niveau intermédiaire sera simultanément identifiée une chaîne fonctionnelle permettant de relayer l'autorité du CEMAT dans les domaines relevant spécifiquement de sa responsabilité au terme des décrets 2009-869 et 2009-1177. C'est particulièrement le cas pour la discipline, mais aussi pour l'infrastructure, la communication ou encore le contrôle des formations.

Pour en savoir plus :

<http://www.defense.gouv.fr/ema/bases-de-defense/les-bdd-en-bret/les-bdd-pourquoi>

Le calendrier s'articule en 3 phases :

Phase 1 : 2009 L'expérimentation

L'expérimentation, initiée le 1er janvier 2009, visait à tester le concept de base de défense sur un échantillon de 11 sites (10 en métropole et le site de Djibouti) aux caractéristiques différentes.

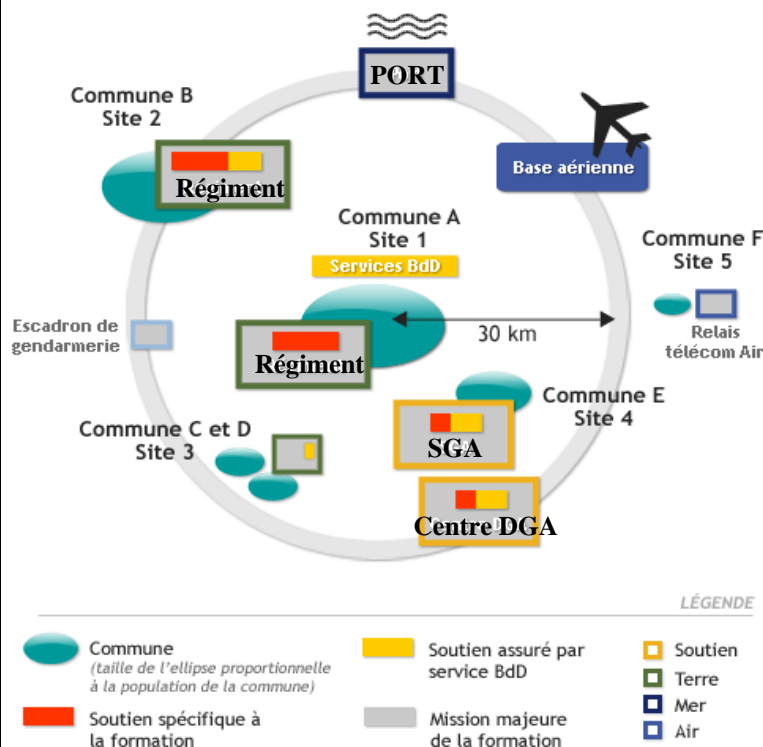
Phase 2 : 2010 Les bases pilotes

Le concept général de base de défense ayant été validé par le premier retour d'expérience (RETEX) de l'automne 2009, son expérimentation se poursuit en 2010 avec 18 bases pilotes. Cette phase a vocation à approfondir et à ajuster les procédures pratiques de fonctionnement des bases de défense en vue du déploiement final. Dans le même temps, la modernisation du ministère s'est accélérée avec la création du service du commissariat des armées (SCA) dès le 1er janvier 2010.

Phase 3 : 2011 Le déploiement

Le déploiement de la totalité des bases de défense (51 en métropole) sera effectif le 1er janvier 2011. **Afin de faciliter leur montée en puissance, un échelon précurseur a été mis en place cet été pour chaque nouvelle BdD créée.** Ces derniers monteront en puissance progressivement au cours du 1er semestre 2011 afin d'assurer la totalité de leurs responsabilités une fois la période de mutations estivales 2011 achevée.

Organisation géographique d'une BDD



In Memoriam

Capitaine Lorenzo MEZZASALMA (21^e Rima) Caporal-chef Jean-Nicolas PANEZYCK (21^e Rima)

Le 23 août 2010, le capitaine Lorenzo MEZZASALMA et le caporal-chef Jean-Nicolas PANEZYCK du 21^e régiment d'infanterie de marine de Fréjus ont été tués en Afghanistan au cours d'une

opération de sécurisation dans la vallée de Bédraou. Ils étaient engagés avec le bataillon HERMES dans le cadre de l'opération PAMIR.

Major Richard GUILLOTEAU (40^e RA)

Le 24 août 2010, le major Richard GUILLOTEAU du 40^e régiment d'artillerie de Suippes a été victime d'un accident de VAB

au Liban alors qu'il effectuait une mission de patrouille dans le cadre du mandat de l'opération DAMAN XII.

L'adjudant-chef Hervé ENAUX (35^e RI)

Le 30 août 2010, l'adjudant-chef Hervé ENAUX du 35^e régiment d'infanterie de Belfort a été victime d'un accident de VAB, en Afghanistan alors qu'il était engagé dans une opération au nord de la vallée d'Uzbin.

Caporal-chef François FRADET (3^e RG)

Le 07 septembre 2010, le caporal-chef François FRADET du 3^e régiment de génie de Charleville Mézières a été victime d'un accident de MPG au Liban, alors qu'il effectuait des travaux de renforcement de protection au profit d'un autre contingent de la FINUL.

Les OMLT : passation de savoir

Dans la zone de responsabilité de la Task Force La Fayette, les *Operational Mentoring and Liaison Teams* (OMLT) françaises ou équipes de liaison et de tutorat opérationnel (ELTO), sont déployées auprès des bataillons de l'Armée nationale afghane (ANA). Ce dispositif militaire s'inscrit dans le cadre d'une approche globale incluant la

mise en place auprès de la police afghane de *Police Operational Mentoring and Liaison Teams* (P-OMLT), armées par la gendarmerie, ainsi que la mise en œuvre par la France d'actions d'aide au développement.

Contexte

Depuis avril 2002, dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*, la France participe avec ses alliés et sous commandement américain (*Task Force PHOENIX*), à la reconstruction de l'armée afghane. L'armée de Terre prend notamment une part active à la formation des officiers afghans et, depuis 2004, des officiers d'état-major. Cette mission d'instruction opérationnelle, d'assistance et de conseil a été baptisée EPIDOTE.

Depuis octobre 2006, la France s'investit encore davantage dans cette reconstruction en déployant des OMLT au sein même des unités opérationnelles de l'ANA. Les OMLT y sont engagées au niveau corps d'armée, brigade et bataillon (*kandak*). Cinq OMLT sont actuellement déployées en Afghanistan. Une sixième sera mise en place dans le courant du mois d'octobre, pour être opérationnelle début 2011.

Mission

Les OMLT sont composées d'équipes de conseillers et d'instructeurs intégrées dans les unités opérationnelles de l'armée afghane qu'elles accompagnent et conseillent dans toutes leurs missions, à l'instruction ou au combat. Leur mission de conseil porte sur la conduite de l'instruction et l'entraînement, la planification puis la conduite des opérations sur le terrain. En opération les OMLT mettent en œuvre, au profit des unités afghanes, les appuis aériens et terrestres de la coalition lorsque les conditions l'exigent. Il s'agit enfin de favoriser les liaisons entre l'ANA et la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité) afin de mener des actions coordonnées.

L'objectif est d'amener l'ANA progressivement, à l'entraîne-

ment et en opération, à un niveau d'efficacité opérationnel qui leur permettra une prise en compte autonome des tâches sécuritaires. Cette autonomie des forces de sécurité afghanes se bâtit sur les bancs des écoles de formation avec les instructeurs, et sur le terrain avec les mentors. Ces mentors, qui vivent en permanence avec leurs homologues afghans, ont également pour mission d'évaluer les unités avec lesquelles ils travaillent.

Une mission de longue haleine

Près de 500 militaires et gendarmes français sont actuellement engagés, avec nos alliés, pour aider l'armée et la police afghanes à devenir autonomes, afin de prendre un jour la suite des forces internationales. Aujourd'hui, environ un tiers des unités afghanes sont autonomes et l'armée afghane est en mesure de participer à 90% des opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité - FIAS (source : Armées d'aujourd'hui n°351 de juin 2010).

En s'inscrivant dans la continuité de l'instruction dispensée par le détachement EPIDOTE, cette mission des OMLT représente un enjeu majeur pour les forces terrestres françaises, d'autant qu'elle se déroule dans un contexte opérationnel particulièrement exigeant.

Pour en savoir plus:

<http://www.defense.gouv.fr/operations/afghanistan/dossier/le-dispositif-francais-pour-l-afghanistan>

Préparation d'instructeurs français pour l'Afghanistan

Avant leur projection en Afghanistan fin octobre, près de 120 soldats des 2^e et 7^e Brigades blindées (BB) ont suivi, du 30 août au 25 septembre 2010, une phase de préparation sur le camp de Canjuers. Objectif : parfaire leur formation de 6 mois avant leur intégration dans des OMLT.

Cette préparation se déroulait en anglais, durant 3 semaines de terrain, dont 2 dans les conditions réelles de leur projection, dans la base opérationnelle avancée (FOB) « du Villars » à Canjuers. La FOB est une réplique exacte des bases afghanes,

et offre un environnement adapté aux futurs instructeurs. Ces soldats ont reçu des compléments d'instruction sur du matériel spécifique au théâtre, comme le véhicule de l'avant blindé téléopéré (VAB TOP). Ils ont suivi des exercices en situation réelle au contact de « militaires afghans » de la force amie (FORAM) ou d'insurgés de la force adverse (FORAD), joués par des soldats français.

Des remarques, des questions, des suggestions ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :
rel-ext-cab-cemat.emat@terre-net.defense.gouv.fr



LES MISSIONS INTERIEURES (MISSINT)

Les missions intérieures (ou opérations intérieures) rassemblent toutes les missions exécutées sur le territoire national. Elles sont multiples et s'inscrivent dans le cadre de l'Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) dont les missions contribuent directement à la défense du territoire.

Le déploiement de forces terrestres en MISSINT doit respecter un certain nombre de principes. Leur action doit avant tout s'inscrire dans un contexte de gravité avérée ou de circonstances particulières (moyens civils inadaptés, inexistantes, indisponibles ou insuffisants). Elles agissent alors en complément des autres services spécialisés, selon les règles du droit commun, donc sans pouvoir particulier et sous la responsabilité de l'autorité civile, mais aux ordres de leur chef militaire. Ces règles ont pour but d'éviter tout recours abusif aux armées, pour des missions ne nécessitant pas l'intervention de capacités militaires. En outre, dans le cadre d'une MISSINT, le principe de « stricte suffisance » doit toujours être respecté. En effet, si l'armée de Terre professionnalisée possède des aptitudes accrues, elle dispose de ressources humaines et matérielles comptées. Ainsi, l'engagement de certains de ses moyens, rares ou sensibles, doit être décidé au plus haut niveau. Ce principe répond plus à une obligation d'adéquation des moyens qu'à une règle drastique d'économie de ces équipements.

Les missions intérieures qui peuvent être confiées aux forces terrestres concernent soit la sécurité civile (le soutien direct aux populations), soit la sécurité générale.

Les missions de sécurité civile

Dans ce cadre, il peut être demandé aux unités de l'armée de Terre de renforcer l'action des services de secours et des unités chargées de la sécurité civile. Ainsi, en cas d'urgence ou de saturation des moyens civils, les unités militaires peuvent être engagées sur le terrain. Elles peuvent aussi, exceptionnellement, agir à titre pré-

ventif. Les actions de sécurité civile peuvent se traduire par l'engagement :

- d'unités non spécialisées pour des tâches telles que la surveillance de zone, le ratissage du terrain, la limitation des accès à une zone, la contribution à la lutte contre les feux de forêt (Opération Héphaïstos), le déblaiement, le déneigement, la dépollution, les secours en cas d'inondation (intervention lors des intempéries dans le Var en juin 2010) ;
- d'unités spécialisées en déblaiement lourd, franchissement, fourniture d'énergie, transports et évacuations, reconnaissances aériennes, soutien médical, soutien NRBC ou NEDEX, fourniture des moyens de liaison et de transmission.

Dans le premier cas, les détachements engagés peuvent alors être renforcés d'un groupe de spécialistes (moyens génie, ...) suivant la nature de la mission comme lors de l'engagement mili-

taire lors de la tempête Xynthia en février 2010, où plus de 150 militaires ont mis en œuvre des moyens spécialisés du génie comme l'EGRAP (engin du génie rapide de protection). Dans le second, les unités spécialisées peuvent être renforcées d'un détachement PROTERRE afin de remplir des tâches générales. Dans le cadre de ces missions, certains matériels de l'armée de terre peuvent également être mis à la disposition des autorités civiles (couvertures, motopompes, rations de combat, ...).

Les missions de sécurité générale

Les missions de sécurité générale auxquelles les armées participent dans le cadre de la défense civile s'exécutent normalement selon les plans généraux de protection et les plans de sécurité générale.

Les différents cadres d'engagement envisageables sont :

- participation à la lutte antiterroriste (VIGIPIRATE) ;
- participation à la lutte contre les trafics (opération HARPIS en Guyane), les atteintes à l'environnement ou la piraterie ;
- participation à la protection de grands événements (comme notamment, le sommet de l'OTAN à Strasbourg en 2009 ou le 60ème anniversaire du débarquement en Normandie) ;
- Participation, au bénéfice de l'autorité civile, à la sécurité des points d'importance vitale, à celle des flux terrestres essentiels pour la vie du pays, ainsi qu'au contrôle des points d'accès au territoire.

Dans ce contexte, l'armée de Terre peut engager des unités spécialisées ou de type PROTERRE qui peuvent, en fonction de leur

niveau de préparation opérationnelle, se voir confier principalement les missions suivantes (conformément aux missions communes de l'armée de terre - MICAT et en tenant compte des conditions d'engagement et notamment des règles juridiques) : surveiller, soutenir, boucler une zone.

Ces unités peuvent également exécuter les procédés complémentaires comme escorter (un convoi, une autorité, du ravitaillement, ...) ou patrouiller.

L'armée de Terre est en permanence engagée dans des missions intérieures, ce qui contribue aussi au renforcement du lien armées-nation. Force polyvalente, l'armée de Terre est en mesure, en cas de situation exceptionnelle d'urgence, d'engager rapidement des moyens humains et des matériels adaptés et complémentaires aux capacités traditionnelles des autres ministères.

Pour en savoir plus :

<http://www.defense.gouv.fr/operations/missions-interieures>



INFLEXIONS

Le cadre juridique de nos différentes opérations devient de plus en plus contraignant. Dans ce contexte, les armées françaises s'interrogent sur la place de plus en plus importante prise en leur sein par le phénomène de la « judiciarisation ».

Inflections propose, pour réfléchir sur ce sujet, une quinzaine d'articles de chercheurs, juristes, philosophes, historiens, sociologues ainsi que des témoignages de militaires, pompiers, gendarmes-prévôt (...).

En vente à *La Documentation française* à partir du 21 septembre 2010 :

numéro 15 - La judiciarisation des conflits. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>

